



INSCRIPTION AS ST MICHEL DES BAT. ANNEE 2026 /2027

Je soussigné (e) Père, Mère, Responsable légal * autorise mon fils/ma fille*

* Rayez la mention inutile

NOM

PRENOM.....

CLASSE DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE : DOM ... BUR PORT

MAIL :

à pratiquer dans le cadre de l'A.S SAINT MICHEL le ou les sport(s)suivant(s) :

..... - -

Les heures de rendez-vous sur les lieux d'entraînements sont :

- ✓ Pour l'escalade 13h le mercredi au stade Léon BIANCOTTO Porte de Clichy ou 12h45 au collège.
- ✓ Pour la natation le jeudi à 16h30 ou le vendredi à 15h30 à la piscine Bernard LAFAY rue de la Jonquière
- ✓ Pour le football 17h30 le lundi au stade Léon BIANCOTTO Porte de Clichy
- ✓ Pour le Tennis de table à 13h le mercredi à l'école Sainte Marthe.

Les enfants sont libérés à la fin de l'activité sur le lieu d'entraînement.

Pour les compétitions et autres sorties, les enseignants donneront aux élèves concernés les informations utiles et/ou **afficheront les informations sur le panneau A.S situé dans la cour.**

J'autorise le professeur responsable, ou l'accompagnateur, à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Merci de signaler à l'enseignant si vous n'acceptez pas l'utilisation de photos/vidéos dans le cadre des activités proposées par l'A.S.

POUR VOUS INSCRIRE :

Votre enfant doit rendre son bulletin d'adhésion le jeudi 24 septembre 2026 entre 12h15 et 13h30 ou à son professeur d'EPS avec un chèque de 50 Euros par activité à l'ordre de « **AS SAINT MICHEL** » au **plus tard le 1 octobre !**

Les activités de l'AS ont lieu du lundi 28.09.26 au vendredi 04.06.27

Tout élève inscrit à l'AS devra en suivre le règlement, assister aux entraînements, aux compétitions et prévenir en cas d'absence. Tout manquement répété pourra entraîner l'annulation de l'adhésion par l'enseignant d'EPS

En cas de suppressions des séances d'AS, les élèves sont prévenus par les professeurs d'AS et par le panneau d'affichage.